

## Composition d'un permis d'urbanisme

### **A) Pour les demandes soumises à l'intervention obligatoire d'un architecte :**

- En 2 exemplaires :
  - Formulaire de demande de permis d'urbanisme (**Annexe 4**) ;
  - Notice d'évaluation des incidences sur l'environnement ;
  - Copie du Plan de Secteur ;
  - Formulaire BDES (**Annexe 8**) ;
  - Documents PEB éventuels ;
  - Formulaire statistiques ;
  - Formulaire Dn (si situé dans la zone de bruit de l'aéroport) ;
  - Reportage photographique en couleurs – format minimum 9/13 ;
  - Note de calcul du critère de salubrité ;
  - Note d'éclairage éventuel ;
  - Etude hydrologique éventuelle ;
  - Vue axonométrique du projet ;
  - Dossier technique voirie éventuel ;
- En 6 exemplaires :
  - Jeu de plans complet.

### **B) Pour les demandes NON soumises à l'intervention obligatoire d'un architecte :**

- En 2 exemplaires :
  - Formulaire de demande de permis d'urbanisme (**Annexe 9**) OU si la demande concerne des modifications de relief du sol (**Annexe 6**) ;
  - Notice d'évaluation des incidences sur l'environnement ;
  - Copie du Plan de Secteur ;
  - Formulaire BDES (**Annexe 8**) ;
  - Documents PEB éventuels ;
  - Formulaire Statistique ;
  - Reportage photographique en couleurs – format minimum 9/13 ;
  - Note de calcul du critère de salubrité éventuelle ;
  - Vue axonométrique du projet ;
- En 6 exemplaires :

- Jeu de plans complet.

**C) Pour les demandes concernant la création d'un ou plusieurs logements dans un bâtiment :**

- En 2 exemplaires :
  - Formulaire de demande de permis d'urbanisme (**Annexe 9**) ;
  - Notice d'évaluation des incidences sur l'environnement ;
  - Copie du Plan de Secteur ;
  - Formulaire BDES (**Annexe 8**) ;
  - Documents PEB éventuels ;
  - Formulaire Statistique ;
  - Reportage photographique en couleurs – format minimum 9/13 de chaque façade ;
  - Vue axonométrique du projet ;
  - Certificat de conformité électrique ;
  - [Formulaire de demande du Service Prévention Incendie.](#)
  
- En 6 exemplaires :
  - Jeu de plans complet (devront être mentionnés les superficies en m<sup>2</sup> de chaque pièce, de chaque baie vitrée et la hauteur sous plafond de toutes les pièces).
  - Les accès de chaque logement devront être indiqués sur les plans, un plan global de l'habitation reprenant chaque unité de logement distincte et des plans détaillés de chaque logement